Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 44 (1908)

Heft: 22

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

XLIVme ANNÉE

No 22.

LAUSANNE

30 mai 1908.

L'ÉDUCATEUR

(L'Éducateur et l'École réunis.)

Eprouvez toutes choses et retenez ce qui est bon.

SOMMAIRE : *Le parler français. — Cours du soir et écoles d'apprentis. — Chronique scolaire : Jura bernois. Vaud. — Caisse des instituteurs bernois. — Colonies de vacances. — Bibliographie.* — PARTIE PRATIQUE : *Sciences naturelles : La respiration. — Composition : Le coucou. Le chant du rossignol. — Dictées sur l'impératif. — Le nouveau syllabaire pour les écoles vaudoises.*

LE PARLER FRANÇAIS

M. le directeur de cette Revue, Mesdames et Messieurs, membres du Corps enseignant de la Suisse romande, veut bien m'engager à traiter dans ces colonnes un sujet qui nous intéresse tous : L'enseignement du parler français.

Je dis « le parler » à dessein, car il ne sera question ici ni d'orthographe, ni de syntaxe, ni même de style. Comment parlons-nous le français et comment enseignons-nous à le parler ?

Avant d'indiquer nos qualités, si vous me permettez de mentionner nos défauts, j'oserai prétendre que nous en avons deux, plus parents qu'il ne le semble. Nous sommes *trop puristes*, et nous le sommes *trop peu*.

Nous sommes trop puristes. Le mot local nous effarouche. Et pourquoi ? Il est tel détail de la vie romande, de notre habitation, de nos fêtes, de nos écoles, de notre pays et de notre agriculture, qu'un terme romand peut seul exprimer avec justesse. Employons donc ce terme-là, au lieu de prendre dans le dictionnaire de l'Académie quelque mot estampillé correct, mais sans couleur. Au lieu de nous appauvrir, enrichissons la langue en lui apportant nos trésors de province que Littré, par exemple, fut moins lent à s'approprier que l'Académie.

Nous pouvons d'ailleurs invoquer là-dessus de bonnes autorités. Montaigne déjà cherchait uniquement à bien rendre la nuance de sa pensée, « et que le gascon y arrive, si le français n'y peut aller », disait-il. N'a-t-on pas fait dernièrement une liste des provincialismes qui se trouvent dans les œuvres de J.-J. Rousseau, et n'en a-t-on pas noté cent-cinquante ? Il en est de savoureux, de jolis, d'énergiques, de crus ; il en est aussi qui sont de purs archaïsmes, et nous devrions les aimer, ceux-là, comme nous aimons la vieille argenterie, les vieux bahuts, les vieux tableaux. Les enfants, les bonnes gens les emploient, mais nous autres, trop instruits en dictionnaire, nous les dédaignons.

Je prends deux exemples : Le mot *chapuser* ou *chapuiser*, qui signifie tailler du bois par petites esquilles, par petits copeaux, terme expressif, précis, ne peut être rendu exactement par aucun mot du dictionnaire. L'enfant qui tire de sa poche son cher couteau et taille le premier morceau de bois qu'il ramasse, le *chapuse* pour s'amuser. L'Américain, qui *chapuse* aussi, par habitude nationale, surtout dans l'ouest, a un mot pour cela : *to whittle;* la langue française moderne n'en a pas. Mais le vieux français du XVe siècle possédait le verbe *chapuiser*, et la corporation des « chapuiseurs » comprenait les menuisiers, charpentiers et tourneurs de bois.

Le mot régent, que l'on emploie partout dans le canton de Vaud pour désigner le maître d'école, a bien aussi son cachet d'archaïsme ; il date de la Réformation ; et se serait une petite étude amusante que de le suivre à la trace, de découvrir pourquoi il s'est perdu à Genève et conservé dans le pays de Vaud.

Mais si, à l'instar de M. Plud'hun, nous inscrivons sur de véritables listes de proscription une foule de provincialismes intéressants que nous devrions au contraire dérouiller, fourbir et employer avec prédilection, notre purisme s'endort devant le mot français. Et pourtant combien la vigilance, serait ici de mise ! C'est le mot français mal employé, bien plus que l'expression locale, qui rend le parler vulgaire, plat, mou, terne, ou pesant.

Nous n'avons pas cette propriété des termes qui est un privilège de naissance du Français de France ; mais nous pourrions l'acquérir et la transmettre.

Beaucoup de Suisses romands, transplantés en Angleterre, parlent l'anglais mieux que le français. « C'est que, me disait une jeune femme, je sais exactement à quoi s'applique chaque mot en anglais ; je le sais moins en français ». Elle trouvait plus vite, dans une langue qui n'était pas la sienne, le terme approprié à chaque cas. C'est qu'elle avait pris la peine de le chercher en anglais, tandis qu'en français-romand, elle s'était toujours contentée de l'hésitation dans l'à peu près. Nous hésitons beaucoup en parlant ; c'est de la négligence plutôt que de la lenteur d'esprit. Nous ne sommes jamais tout à fait sûrs de notre affaire et nous ne prenons pas la peine de nous en assurer.

Les incorrections d'emploi se transmettent par l'école d'une génération à l'autre. Quand j'étais une petite écolière et que je regardais derrière moi dans la classe, l'institutrice me disait : « Ne te détourne pas ». Institutrice à mon tour, je parlai de même, jusqu'à ce qu'une Française me rendît le service de me faire observer qu'on ne se détourne pas, mais qu'on se retourne pour regarder derrière soi.

Nous admettons aussi qu'une fillette dise de son institutrice ou d'une autre dame qu'elle « se relève », ce qui est incompréhensible. pour dire qu'elle relève sa robe. Nous disons : Je t'ai vu *depuis* la fenêtre. Nous disons : *Sur* la rue. C'est incorrect, c'est assez laid, mais ce n'est rien. Nous avons un style de comités qui est hideux ; nous disons : *S'approcher de* pour s'adresser à : nous disons qu'une assemblée est *revêtue* (à Neuchâtel !) ; *vêtue* de quoi, et pourquoi : *re ?* Cruelle énigme ! Mais ce ne sont là que vétilles.

Ce qui nous manque, c'est l'*amour du terme propre*, cet amour qui n'est pas sans souffrance et sans travail, sans recherche et sans sacrifice. Ce qui nous manque, c'est une préoccupation de netteté et presque de probité dans l'expression. Nous autres protestants romands, auxquels on a reproché une hypertrophie de la conscience, le scrupule exagéré et la maladie de la perfection, que ne souffrons-nous de cette maladie en ce qui concerne notre parler !

En tout sujet, et pour exprimer n'importe quelle pensée, il n'y a qu'un mot qui serve ; tant que ce mot n'est pas trouvé, nous sen-

tons un vague embarras, et un mécontentement d'avoir pris l'autre mot à côté. Donc admettons ce point : nous devons acquérir la propriété des termes. Quant à la méthode pour y parvenir, il y aura peut-être lieu d'en parler une autre fois. T. Combe.

COURS DU SOIR ET ECOLES D'APPRENTIS

Notre collaborateur, M. William Rosier, chef du département de l'Instruction publique du canton de Genève et membre de notre Comité de rédaction, a prononcé, à l'occasion de la cérémonie de distribution des certificats aux élèves des cours du soir, un discours remarquablement pensé, dont nous croyons intéressant de mettre ci-après quelques passages sous les yeux de nos lecteurs.

* * *

L'instruction professionnelle des apprentis est, en effet, une des questions, dit M. Rosier, dont on se préoccupe le plus aujourd'hui dans tous les pays.

On se plaint, dans plusieurs professions, d'une crise de l'apprentissage, de la difficulté de trouver un nombre suffisant d'ouvriers bien préparés et capables.

D'après les enquêtes diverses qui ont été faites, il ne semble pas que ce soient les ouvriers d'élite qui fassent défaut, mais plutôt que c'est la masse qui ne se trouve pas dans des conditions de préparation suffisante.

Le déficit étant constaté — et encore y a-t-il lieu de mentionner que l'existence de cette crise de l'apprentissage n'est pas admise par tout le monde — on a proposé divers remèdes.

Dans les milieux ouvriers, on estime que pour élever le niveau de la masse travailleuse, les moyens les plus efficaces consistent dans l'amélioration des salaires et dans la diminution des heures de travail, c'est-à-dire dans l'amélioration de la situation matérielle de l'ouvrier.

Toutefois, si l'efficacité de ces moyens ne saurait être niée, chacun reconnaît qu'à côté d'eux, le perfectionnement de l'instruction professionnelle est éminemment désirable.

Mais comment l'obtenir ?

Sur ce point, il se livre en ce moment, soit en Suisse, soit en France et dans d'autres pays, des polémiques parfois très vives.

En France, plusieurs voix demandent que l'enseignement professionnel soit décrété obligatoire.

Après l'obligation de l'école primaire, disent-elles, un nouveau progrès est à réaliser : *c'est l'obligation de l'instruction professionnelle.*

Et nous voyons qu'en certains pays, en particulier dans plusieurs Etats, l'Allemagne, le Grand-Duché de Bade, par exemple, les cours pour apprentis ont été rendus obligatoires jusqu'à l'âge de dix-huit ans révolus.

Là, la seconde étape est déjà franchie.

*
* *

Une autre polémique est engagée entre le système de l'Ecole d'apprentissage proprement dite, de l'Ecole-atelier, où l'apprenti passe toute sa journée, et le système qui conserve l'ancienne forme de l'apprentissage pratique chez le patron, mais avec cette condition essentielle que l'apprentissage doit suivre, en dehors de l'atelier patronal, des cours lui fournissant le complément d'instruction générale dont il a besoin, ainsi que le complément d'instruction théorique spéciale, appropriée à sa profession.

La controverse sur la valeur respective de ces deux formes d'apprentissage ne date pas d'hier. On a déjà eu l'occasion d'en parler antérieurement et notre intention n'est pas d'y revenir, d'autant plus que les opinions peuvent différer suivant les industries que l'on considère, et que les deux systèmes peuvent exister concurremment et rendre des services en se prêtant un mutuel appui.

Nous voudrions seulement signaler, dans cet ordre d'idées, l'important projet que la Commission centrale des prud'hommes a soumis au Conseil d'Etat.

La Commission a visé spécialement la seconde des deux formes de l'apprentissage dont nous venons de parler.

Elle propose que, comme dans le Grand-Duché de Bade, *les cours pour apprentis soient rendus obligatoires jusqu'à l'âge de seize ans.*

Il s'agirait donc, en fait, d'une réorganisation et d'une extension des cours du soir actuels.

* * *

Une des améliorations qu'il y aurait lieu d'apporter à l'organisation actuelle des cours serait de les placer à une meilleure heure de la journée.

Il est incontestable que si les leçons avaient lieu pendant la journée, et non le soir, à un moment où le corps et l'esprit sont fatigués, les résultats seraient très sensiblement meilleurs.

Il serait d'ailleurs bien difficile de rendre obligatoires, pour jeunes gens et jeunes filles, des cours donnés de 8 à 10 heures du soir. Admettre le principe de l'obligation des Cours pour apprentis entraîne donc, comme corollaire, une modification dans l'horaire des leçons qui devront être placées le matin ou l'après-midi, au commencement ou à la fin de la journée de travail.

En attendant cette réorganisation, qui n'est encore qu'à l'état de projet, on s'est efforcé de chercher à améliorer la situation actuelle, soit en dédoublant les cours trop chargés d'élèves, soit en créant des cours nouveaux, désirés depuis longtemps. On ne s'arrêtera d'ailleurs pas là. Le chef du Département a pu constater lui-même que le matériel d'enseignement est insuffisant, et que, dans bien des cas, le professeur et l'élève sont dépourvus des moyens permettant à l'enseignement de porter tous ses fruits.

Le Département mettra tous ses soins à combler ce déficit, et cela, en partie tout au moins, dès l'année scolaire prochaine.

Il faut, en effet, que l'institution des Cours du soir, si utile à notre population, remplisse toujours mieux son but et puisse répondre à tous les besoins. Elle est actuellement prospère, mais il est certain qu'elle peut rendre de plus grands services encore.

Elle constitue une des parties principales du vaste organisme de l'enseignement professionnel, dont la création, dans les vingt dernières années, a marqué un effort remarquable dans l'histoire intellectuelle de notre petite République, et consacre un progrès vraiment digne de la démocratie genevoise.

CHRONIQUE SCOLAIRE

*** JURA BERNOIS. — **Maîtres secondaires.** — Les journaux politiques donnent quelques détails sur la réunion des maîtres secondaires à Delémont, le 16 mai. M. Juncker, directeur du progymnase de cette ville, y a fait une très intéressante conférence sur « Châteaubriand et Napoléon ».

La direction de la section jurasienne a été confiée au cercle de Moutier, et le comité se compose de MM. le Dr H. Sautebin à Moutier, président, Bessire à Moutier, Mertenat à Tavannes, Luginbuhl à Tramelan-dessus et Cerf à Saignelégier.

Des mesures administratives ont été prises pour appliquer le nouveau règlement central de la Société des maîtres secondaires bernois. H. Gobat.

VAUD. — **Lausanne.** — La conférence du corps enseignant primaire est convoquée pour le jeudi 4 juin prochain dans la *Grande salle de l'Ecole normale*, à 9 h. du matin. L'assemblée de la section de Lausanne de la S. P. V. aura lieu immédiatement après avec un ordre du jour important.

Caisse des instituteurs bernois.

La cinquième assemblée générale de la Caisse des instituteurs bernois a eu lieu le 6 mai dernier, dans l'Aula du gymnase de la ville de Berne, sous la présidence de M. Abraham Itten, instituteur à Thoune.

Le rapport annuel a été présenté par M. le professeur Dr J.-H. Graf, directeur de l'établissement. Ce rapport n'a donné lieu à aucune discussion et a été approuvé par l'unanimité des délégués.

Nous en extrayons quelques données :

M. Nicolas Baumberger, membre du Comité administratif, décédé le 23 mars 1907, a été remplacé par le Dr Leist, maître secondaire à Berne, comme représentant de l'Etat. M. Bigler, ancien conseiller aux Etats et président du synode scolaire, a passé à la vice-direction, pour remplacer M. Baumberger. Les relations de l'établissement avec la Direction de l'instruction publique ont toujours été des plus faciles et des plus satisfaisantes. La Direction de l'instruction publique a consenti à accorder à 8 membres retraités des suppléments de pension de 100 à 200 francs pris sur la subvention fédérale. La Caisse hypothécaire a élevé de 3 $^3/_4$ % à 4 % l'intérêt payé aux fonds placés dans cet établissement de crédit. L'administration de la Caisse des instituteurs avait procédé à l'admission provisoire de 14 maîtresses d'ouvrages, mais devant le texte clair des statuts, il a fallu les renvoyer.

Le rapport financier constate une marche normale, mais un jugement définitif pour cette première période de cinq ans, ne pourra être prononcé qu'après l'établissement du bilan technique prévu par les statuts.

Ce qu'on constate c'est l'augmentation rapide des dépenses, telle qu'on peut la constater par le tableau suivant :

1904 :	7	pensionnés	pour	Fr.	2 317,50	Dépenses	réelles	Fr.	1 060,30
1905 :	13	»	»	»	4 765,65	»	»	»	4 689,90
1906 :	23	»	»	»	11 357,55	»	»	»	10 071,85
1907 :	23	»	»	»	10 555,05	»	»	»	21 957,20
Total	66	pensionnés	pour	Fr.	28 995 75	Dépenses	réelles	Fr.	37 779 25

La fortune de la caisse au 31 décembre 1907 est de 1 843 871 fr. 90 soit 1 550 827 fr. 45 pour la première section ; 266 861 fr. 10 pour la deuxième section et 26 183 fr. 35 pour le fonds de secours.

Elle est en augmentation de 369 207 fr. 15 sur l'exercice précédent, soit 365 504 fr. 70 pour la troisième section ; 3599 fr. 75 pour la deuxième section et le reste pour le fonds de secours (103 fr. 70). On sait que la première section ne représente que des charges pour la caisse (rentes 50 fr.).

La caisse compte 2184 membres soit 2039 en troisième section ; 54 en deuxième section avec assurance de capitaux et 91 en première section jouissant d'une rente annuelle de 50 fr.

La commission de vérification des comptes a constaté la bonne tenue de la comptabilité et le bon ordre qui règne dans l'administration financière de la caisse.

La revision des statuts a fait l'objet d'un rapport de M. le directeur Dr Graf, ainsi que de propositions fermes de la commission de revision composée de MM. Graf, Bigler, Mürset, Hartmann, et Bohren.

Les nouveaux statuts fixeront une limite d'âge pour l'entrée dans la caisse, probablement 30 ans. Celui qui dépassera cet âge devra effectuer des versements supplémentaires.

Les statuts actuels fixent à 60 % du traitement le montant supérieur de la pension. On pense dans les nouveaux statuts pouvoir arriver à 70 %, en augmentant, à partir de la 31me annnée de service, de 2 % chaque année le montant de la pension à servir. Au bout de 30 ans d'enseignement, l'instituteur recevrait 60 % et, au bout de 35 ans, 70 % de son traitement.

L'instituteur ne pourra s'assurer que pour le montant effectif de son traitement tel qu'il résulte des versements de la commune, de l'Etat, de la Confédération pour l'école primaire, l'école complémentaire, l'école de couture, en y ajoutant la valeur des prestations en nature évaluées par classes selon les localités.

On cherchera si possible à compter aux anciens membres du corps enseignant, dans le calcul de la pension, le tiers des années de service faites dans le canton avant la création de la caisse.

M. le Dr Graf a illustré son exposé par deux exemples. Supposons, dit-il, un ancien instituteur ayant au 1er janvier 1909 vingt-cinq années d'enseignement. S'il se retire à ce moment, sa pension s'élèvera au 35 % de son traitement. Si on lui compte le tiers de ses années de service, avant son entrée dans la caisse, on aura 20 : 3 = 6 $^2/_3$ ou 7 % à ajouter au 35 %, ce qui élèvera sa pension au 42 % du traitement.

Un autre a dix-huit années d'enseignement au 1er janvier 1909 et se voit forcé de se retirer. Il recevra en plus, dans ce système, 13 : 3 = 4 $^1/_3$ ou 4 % de plus que le 35 % payable à ce moment, soit 39 % de son traitement.

Ce sera aux calculs techniques à démontrer si l'introduction de ce mode de faire est possible, sans surcharger la caisse. Si nous nous sommes étendus sur ce point, c'est qu'il a fait l'objet des critiques des vieux instituteurs, qui se disaient lésés, sans qu'ils aient jamais pu prouver le soi-disant tort qui leur aurait été causé. Si l'administration parvient à les avantager du tiers de leurs années de service antérieures, il faut reconnaître qu'elle aura fait son possible pour tenir compte non d'intérêts légitimement acquis, de situations intéressantes à divers points de vue.

Tout le monde sera d'accord pour que le rachat des années de service ne soit plus prévu dans les nouveaux statuts. Quant au droit de la pension, après un certain nombre d'années de service, il n'y figurera pas non plus. La pension ne sera due qu'en cas d'invalidité et en cas de décès (veuves et orphelins). Le veuf n'appartenant pas au corps enseignant n'obtiendra jamais de pension. Les orphelins jouiront de la pension jusqu'à 18 ans révolus. Les primes moyennes seront calculées séparément pour les deux sexes. Il est à désirer que l'Etat augmente son subside et couvre une partie du déficit éventuel. Quant au rouage de la société, il ne subira pas grande modification. Voilà quelles sont les prescriptions générales à introduire dans les nouveaux statuts, telles qu'elles ont été approuvées à l'unanimité dans l'assemblée du 6 mai. Une réunion extraordinaire des délégués sera appelée à examiner le projet même, des nouveaux statuts.

La Caisse des instituteurs bernois est venue à son temps; elle représente pour les familles d'un grand nombre d'instituteurs une garantie pour l'avenir. Elle n'a pu être créée sans que le corps enseignant soit mis fortement à contribution, mais en présence des anciennes pensions de 240 à 400 francs, elle offre de si grands avantages, surtout pour les veuves et les orphelins, que toute récrimination devrait cesser, à notre avis. Les anciens membres de la deuxième section qui ont maintenu la caisse à flot et provoqué l'organisation d'une section nouvelle ont montré plus de résistance et fait plus d'efforts que les quelques critiques, rares il faut le reconnaître, qui ne comprennent pas le mouvement solidariste moderne. Ce qu'il faut, c'est que l'administration de la caisse ait l'appui du corps enseignant tout entier dans la revision qu'elle va entreprendre, comme elle a déjà la confiance des délégués unanimes. H. Gobat.

Colonies de vacances. — Le rapport sur l'exercice de 1907, pour les colonies de vacances de La Chaux de Fonds, vient de paraître. Les premiers mots montrent que cette œuvre, si bienfaisante pour beaucoup d'enfants, arrive à des résultats fort encourageants. Les directrices disent : « Depuis que nous nous occupons des colonies, nous n'avons jamais rencontré de plus grandes joies que cette année ». Et cependant elles n'ont pas eu que des satisfactions à recueillir. La fiche établie pour chaque enfant montre que certains petits colons sont difficiles à conduire, qu'il y a à lutter contre les vices, la malpropreté, le mauvais vouloir, encore trop fréquents.

Au sujet des visites des parents, qu'elles redoutent ensuite des complications apportées à leur surveillance, elles disent ceci : « Sans parler de l'indiscrétion de certaines personnes, nous avons eu cette année l'ennui d'avoir affaire à quelques individus insolents, malappris, avinés, qui ont été d'un fâcheux exemple pour

nos petits. En tout cas, nous avons toujours, la nuit qui suit ces visites, une dizaine de malades à soigner, parce qu'ils ont été bourrés outre mesure de friandises et de fruits, ou malgré toute surveillance ont absorbé des boissons alcooliques ». Se peut-il qu'il y ait, dans la classe peu aisée, des gens aussi déraisonnables ? L'autorité ne doit pas craindre de se montrer sévère envers de tels parents. Il importe d'agir avec tact et mesure, mais avec fermeté, pour arracher les enfants à une telle influence et leur faire prendre l'habitude des avantages d'une conduite tout opposée.

L'augmentation moyenne de poids des petits pensionnaires a été de 2,2 kg, ; les extrêmes ont été de 0,5 kg. et 7,5 kg. Les trois colonies se sont succédé à Beau-Site, dans le Val de Ruz, du 15 juin au 15 septembre, soit pendant trois mois, ce qui fait un mois pour chaque colonie. Il a été consommé 5940 litres de lait, portant sur 4718 journées d'alimentation, ce qui représente une consomsommation largement comprise. La moyenne journalière de dépense s'est élevée à fr. 1,033, soit fr. 0,28 pour les frais généraux et fr. 0,75 pour l'alimentation, les quatre personnes adultes comprises. L. Hz.

BIBLIOGRAPHIE

L'éducation de la petite enfance par Mme Jeanne Girard, inspectrice des écoles. L'école heureuse. — Hygiène. — Alimentation. — Le Sectionnement. — L'Enseignement. — La Préparation de la classe. — Le Jeu. — La Discipline. — Le Personnel. — Education sociale.

Avertissement par l'auteur. — Ces pages que nous présentons aux éducateurs n'ont pas la prétention de constituer un examen de pédagogie des Ecoles maternelles. Elles sont le résultat d'observations faites au jour le jour sur ces établissements, sur les obligations créées par la circulaire du 22 février 1905, sur les moyens matériels à mettre en jeu pour faire de l'Ecole maternelle « l'Ecole heureuse ».

Il n'y a donc pas à chercher dans cet ouvrage un ordre rigoureusement logique ni à lui demander de répondre à toutes les questions concernant les Ecoles maternelles. — C'est un livre de bonne foi qui apporte modestement sa contribution à l'édifice pédagogique avec l'espoir de faire un peu de bien. Un volume in-18 jésus, broché 3 francs.

*** **Hygiène des écoliers.** — M. le Dr L. Burgerstein, professeur à l'Université de Vienne, et dont les ouvrages sur l'hygiène scolaire sont hautement appréciés, a publié deux brochures qui ont été traduites de l'allemand par M. le professeur Schuyten d'Anvers.

Ces deux brochures sont intitulées :

1° *L'hygiène des écoliers dans la famille, conseils aux parents et aux maîtres de pension.*

2° *Règles d'hygiène pour les écoliers et les écolières, à l'usage des élèves.*

Elles en sont à leur seizième édition, et coûtent fr. 0,10 l'exemplaire. Les conseils qu'elles renferment, donnés toujours en phrases lapidaires, sont tous très judicieusement choisis. Ils sont classés en chapitres suivant l'objet auquel ils se rapportent. Ce sont des règles que l'on devrait faire apprendre aux enfants, en raison de leur haute valeur éducative et de leur grande influence pour la conservation de la santé. Hz.

PARTIE PRATIQUE

SCIENCES NATURELLES.

La respiration.

Pourquoi respirons-nous? Pour enrichir le sang appauvri et pour obtenir de la chaleur.

I. *L'air.* — Avant de parler des organes de la respiration, disons quelques mots de ce qui, en dehors de nous, est indispensable à l'action de respirer; savez-vous de quoi je veux parler? De l'air. C'est un mélange de plusieurs gaz: *l'oxygène*, (25 °/₀ environ) la partie active de l'air; puis l'*azote* (75 °/₀), qui neutralise l'action de l'oxygène; celui-ci seul nous brûlerait; enfin 1 °/₀ d'un gaz appelé *argon*; puis 0,04 °/₀ d'*acide carbonique*, gaz non respirable. Cet air est en telle quantité au-dessus de nous qu'il exerce une pression énorme sur notre corps et sur tous les objets environnants; sitôt qu'on vide un verre, une bouteille, l'air s'y enfile; il pénètre par toutes les fentes, par toutes les ouvertures, dans tous les recoins.

II. *Le mécanisme des poumons.* — Nous avons tous dans la poitrine des poumons qui fonctionnent comme un soufflet. Commençons donc par examiner le mécanisme du soufflet. Au moment où nous écartons les deux parties du soufflet, le vide se fait entre les deux planchettes; l'air s'y précipite par l'ouverture située sur l'un des côtés; puis, nous rapprochons les deux planchettes; l'air comprimé cherche une sortie, et comme l'ouverture qui l'a laissé entrer se referme (c'est une de ces ouvertures comme celle que nous avons vue entre l'oreillette et le ventricule, qui ne laisse passer l'air que dans un sens), l'air trouve une issue par le bout du soufflet.

La cage du soufflet, c'est donc nos poumons, qui peuvent contenir une plus ou moins grande quantité d'air; au lieu de deux ouvertures, pour l'entrée et la sortie de l'air, nous n'en avons qu'une: les poumons se continuent par deux tubes qui se rejoignent pour former la *trachée-artère*, laquelle se continue par le *larynx*, puis par le *nez* et la *bouche* pour arriver au dehors. Un organe qui complète le soufflet que nous avons dans la poitrine, c'est le *diaphragme*, un grand muscle transversal, entre la poitrine et l'abdomen. Dans sa position normale, il est arqué, bombé, mais sous l'influence d'un besoin qui nous pousse à respirer, il se contracte, s'aplatit, d'où plus ou moins de place pour les poumons? Plus. Qu'est-ce qui va arriver? Le volume de la poitrine augmentant (comme dans le soufflet, quand on écarte les planchettes), l'air va se précipiter, d'autant plus que, sous l'influence de mouvements involontaires, comme celui du diaphragme, le sternum s'avance, les côtes s'écartent, mues par les muscles intercostaux, augmentant encore le volume de la cage thoracique. Ces mouvements ont commencé dès notre naissance et se sont continués le jour, la nuit, que nous soyons tranquilles ou occupés, et ils se continueront toujours, jusqu'à notre dernier soupir. C'est aux mouvements du diaphragme que sont dus les sanglots, le hoquet, le rire etc. Ce même mouvement du diaphragme qui a donné plus de place dans le haut du corps, que va-t-il produire dans la partie inférieure? Comprimer les intestins; d'où avancement de la partie antérieure de l'abdomen.

A chaque inspiration, demi litre d'air entre dans nos poumons, ce qui fait, en gros 12,000 litres par jour, à raison de dix-huit inspirations par minute chez l'adulte.

III. *Phénomènes chimiques.* — Le poumon est formé de deux grands lobes enveloppés dans une peau, la plèvre; il est formé d'une multitude de petites chambres dans lesquelles arrive le sang, le bon ou le mauvais? Le mauvais par l'artère pulmonaire; à la paroi de ces mêmes petites chambres arrive l'air, et c'est à travers leurs parois que se fait une sorte de marché, d'échange. Le vilain sang noir est tout encombré de débris, de charbon surtout; d'où vient-il? De nos aliments, qui en renferment beaucoup, le sucre, les fruits, les légumes, les graisses particulièrement; la preuve, c'est qu'il suffit de laisser toutes ces substances exposées au feu trop longtemps pour qu'elles se charbonnent. Donc, le sang va donner de son trop plein de charbon à l'air. Donnant, donnant: je t'ai donné quelque chose, tu vas me le payer par autre chose; contre le charbon qu'il reçoit, l'air va donner de l'oxygène. Or, toutes les fois que quelque chose brûle, c'est un mélange entre la substance qui brûle et l'oxygène de l'air; cette fois aussi; seulement si c'était dans les poumons que s'opère la *combustion*, seuls les poumons seraient chauds, dans notre corps; et même ils seraient si chauds, d'après la quantité d'oxygène brûlée, qu'ils seraient bientôt réduits en cendres. Or, vous savez bien qu'il n'en est rien, et que votre corps tout entier est chaud. Le sang attrape, dans les poumons, une bonne provision d'oxygène, mais, de même qu'un voleur remplissant ses poches à la hâte et fuyant aussitôt, le sang ne fait que prendre l'oxygène, qui dissous et porté par lui, ira se brûler dans les tissus. Paul Bert en a fait la preuve en plaçant sous une cloche remplie d'air des tissus d'animaux qui venaient d'être tués : on a constaté sous la cloche l'augmentation d'acide carbonique, et la diminution d'oxygène. (En effet, le charbon ne sort pas des poumons à l'état de charbon, mais il se combine à l'oxygène de l'air pour former de l'acide carbonique.

De toutes ces petites combustions résulte la *température* du corps, qui est de 37°, sur toute la surface de la terre. Comment peut-elle rester la même vers les pôles qu'à l'Equateur? Les habitants des pays froids mangent davantage, pour fournir plus de charbon, tandis qu'un indigène des zones tropicales se nourrit de quelques fruits.

Quelque chose de remarquable, c'est que, si nous fournissons plus de charbon qu'il n'en faut à notre machine, le thermomètre ne monte cependant pas au-dessus de 37°. Une partie de ce charbon non utilisé se rend dans le foie, où elle aide à la composition de la bile; une autre se dépose sous la peau sous forme de graisse. Vienne ensuite la nourriture à être insuffisante, cette même graisse servira de provision de nourriture (par exemple, chez les animaux hibernants). Une fois la provision de graisse consommée, si les aliments continuent à faire défaut, le corps continuera à se nourrir des muscles, puis des autres organes, jusqu'à ce que la mort s'en suive. C'est comme Bernard Palissy brûlant ses meubles et sa maison pour alimenter son four à poteries: malgré les apparences, il travaillait dans l'intérêt de sa famille. Le sang, lui aussi, agit dans l'intérêt du corps.

(D'après l'histoire d'une bouchée de pain, de J. Macé).

Problème.

Vingt-quatre enfants sont réunis dans une salle pendant deux heures. Calculer la quantité d'acide carbonique sortant de leurs poumons, sachant que vous respirez... (l'enfant comptera lui-même) fois par minute, à raison de demi litre d'air par inspiration, sur lequel 2,39 cl. d'acide carbonique. A. D.

COMPOSITION.

Le coucou.

Plan. 1. Famille. 2. Description de cet oiseau. 3. Mœurs et habitudes. 4. Nourriture. 5. Sa voix. 6. Migration.

Développement

Le coucou est un grimpeur de la famille des Cuculidès. C'est un oiseau de passage qui se trouve aussi bien en Europe qu'en Afrique et en Asie.

Le mâle a la tête et le cou d'un gris clair ondé, le ventre blanc cerclé de noir, les ailes gris brun, la queue brune tachée de blanc, le bec jaune noir à sa pointe. La femelle est roussâtre, rayée de brun et de roux. Cette dernière a une singularité qui la distingue de toutes les autres : c'est de ne point construire de nid. Elle ne couve ni n'élève ses petits, mais pond ses deux œufs un à un dans les nids de quelques petits oiseaux, comme la fauvette brune, la linotte, la mésange, et de laisser ainsi à ces nouvelles mères le soin de les couver. D'après plusieurs observations, il paraît même que la femelle du coucou s'empare aussi du nid de l'alouette et qu'elle en écarte quelquefois plusieurs œufs lorsqu'il s'en trouve de trop dans le nid pour mettre les siens à la place ainsi obtenue. après quoi elle les abandonne. De cette manière, l'oiseau auquel appartient le nid couve l'œuf du coucou, adopte et soigne le petit lorsqu'il est éclos et le nourrit jusqu'à ce qu'il soit assez fort pour prendre son vol. C'est à tort qu'on a dit que les jeunes coucous violaient les droits de l'hospitalité, qu'ils dévoraient leurs frères de couvée et même qu'ils attaquaient les mères qui les avaient couvés et élevés, l'observation attentive de leurs mœurs a reconnu tous ces faits entièrement faux.

Le coucou se nourrit de mouches, de grosses chenilles et autres insectes nuisibles à l'agriculture ; il chasse même les scarabées et les libellules.

Sa voix est connue de tout le monde, et il la fait particulièrement entendre lorsque le temps est chaud et pluvieux. Il se tient dans les bois, dans les épais taillis et là il n'est pas facile à découvrir et à se laisser approcher.

Les coucous arrivent dans nos climats au printemps; ils sont alors fort maigres. Ces oiseaux cessent de chanter vers la fin de juin. Lorsque l'automne arrive, ils sont devenus très dodus ; c'est alors que les coucous quittent nos contrées pour passer en Afrique. On a observé leur passage à l'île de Malte deux fois par année.

(Lecture Renz n 23.) C. Faillettaz.

Le chant du rossignol.

Il n'est point d'homme bien organisé à qui le nom de rossignol ne rappelle quelqu'une de ces belles nuits de printemps, où le ciel étant serein, l'air calme,

toute la nature attentive, il a écouté avec ravissement le délicieux ramage de ce chantre des forêts.

On pourrait citer beaucoup d'autres oiseaux chanteurs qui se font écouter avec plaisir lorsque le rossignol se tait; les uns ont d'aussi beaux sons, d'autres ont le timbre aussi pur, mais il n'en est pas un seul que le rossignol n'efface par la réunion de ces talents divers, et surtout par la prodigieuse variété de son chant.

Le rossignol charme toujours et ne se répète jamais. S'il redit quelque passage, ce dernier est animé d'un nouvel accent. Il réussit dans tous les genres; il rend toutes les expressions, il saisit tous les caractères, il en augmente de plus l'effet par les contrastes. Se prépare-t-il à chanter l'hymne de la nature, ce coryphée du printemps commence par un prélude timide, par des tons de faible intensité, presque indécis; ensuite, avec une assurance marquée, il s'anime par degrés; il déploie, dans leur plénitude, toutes les ressources de son incomparable organe: coups de gosier éclatants, batteries vives et légères, murmure intérieur et sourd, trilles précipités, articulés avec force, accents plaintifs, sons filés enflés avec âme, sons enchanteurs et pénétrants; vrais soupirs d'allégresse qui semblent sortir du cœur, et font palpiter tous les cœurs.

Heureux petit oiseau que la nature a si bien doué, puisses-tu nous donner toujours tes superbes concerts sous la feuillée!

(D'après Buffon.) E. Zeender.

DICTÉES SUR L'IMPÉRATIF

Le moineau friquet.

A ton air bonhomme, petit moineau friquet, moineau des haies, comme on t'appelle aussi, tu trahis ta champêtre origine. Elle est écrite de même sur ton plumage. Cette coiffe de milaine rousse qui te recouvre le dessus de la tête, ce n'est pas à la ville que tu te l'es procurée. Et ces pattes basses, ce dos arrondi, ce menton replet, cette queue qui s'écourte, comme les pans, mesurés au plus juste, d'un habit de paysan: tout cela ne vient pas des magasins à la mode. Le citadin, ton frère, n'est pas plus richement vêtu; il l'est moins, au contraire, sa robe plus terne, traînée dans la poussière, n'a pas les tons chauds de ta rousse milaine; elle ne s'en accorde que mieux avec les airs allurés et débraillés de ce gamin des rues, sans toilette ni respect. A défaut de plumage, on te reconnaîtrait à ton babil modeste, à tes appels rustiques, qui n'ont rien sans doute de très musical, mais qui, doux et tranquilles, ne rappellent point le bruit des trottoirs et les piailleries des écoliers mutins.

Si l'on veut épier les mœurs très simples de cet honnête campagnard, il faut aller en été sur les lisières des champs et des bois, ou dans les prairies plantées de vieux arbres. Peut-être verra-t-on prendre des brins de paille ou de foin à l'entrée de quelque trou, que le temps a pratiqué dans le tronc d'un vieux pommier ou d'un érable à l'écorce rugueuse. Là est le nid du friquet, un pauvre nid fait des débris de la grange prochaine: une couche de paille, doublée d'un mince duvet de plumes.

Plusieurs ménages habitent parfois le même tronc; tous les nids s'emplissent et l'on couve en famille. On va aussi picorer en famille dans les chemins du voi-

sinage, où passent bœufs et chevaux, et faire bombance dans les champs, en dépit des épouvantails auxquels le laboureur a confié la garde de ses moissons : on s'habitue au monstre inoffensif. Belle saison pour les friquets que celle où l'épi verdoie, et où le grain juteux s'emplit d'un lait succulent. L'abondance règne; on les voit gais et repus, et leurs rares querelles sont vite apaisées. Ils ont d'ailleurs le caractère plus heureux que le moineau franc : ils ne pensent pas que les chicanes soient l'entretien nécessaire et le pain quotidien de l'amitié. Mais l'hiver s'annonce. Les petites graines sont rares, et le friquet fait maigre chère. L'idée ne lui vient pas d'émigrer au midi, — le paysan n'est guère voyageur; — il ne songe pas non plus à aller chercher fortune dans les grandes cités; mais il se rapproche des fermes et des hameaux.

Ph. (Les oiseaux dans la nature.) Eug. Rambert.

Epargnez les nids.

Soyez les protecteurs des petits oiseaux, de nos *vaillants* alliés ; défendez-les si on les accuse. Surtout, enfants, épargnez les nids. La loi *sage et humaine* défend de les ravir ; elle punit l'écolier *cruel* qui va détruire ces *utiles* oiseaux sans lesquels nos récoltes seraient dévastées par les insectes *voraces*. Le nid, c'est la maison de l'oiseau, son petit lit *doux* et *chaud*, le berceau de ses enfants, *tout* le bonheur, *toute* la vie de ces petits êtres. Vous n'imaginez pas *quelle* peine, *quel* désespoir pour le père et la mère quand on leur arrache leur nid, quand on prend leurs petits. Ne dites pas que vous voulez les élever en cage, presque tous ces *petits* captifs périssent misérablement. Ne serait-ce pas plus *gentil* d'avoir dans vos champs près de vos maisons une foule d'oiseaux *libres*, *confiants* et *familiers* ? C. F.

EXERCICE DE VOCABULAIRE :

Avec quoi fait-on

Le pain ? La tuile ? Le chocolat ? Le ciment ? La confiture ? L'aiguille ? Les murs ? La chemise ? La vapeur ? Le foin ? Les bas ? Les gerbes ? La soupe ? Le mortier ? Le cuir ? Le cahier ? Le chapeau ? Le soulier ? Le fil ? La fumée ? Le vin ? Les paniers ? Le cidre ? Le sucre ? La polenta ? Les macaronis ? La glace ? Les bouteilles ? Les caisses ? Le vinaigre ? Le fromage ? Les bouquets ? L'opium ? Les cigares ? Les vitres ? Les peignes ? La litière ? La limonade ? Le beurre ? Les fagots ? Le verre ? Les allumettes ? Les repas ? La bière ? Les mots ?

Réponses :

On fait le pain avec de la farine; la tuile avec de l'argile; le chocolat avec du cacao ; etc. J. V.

Le nouveau Syllabaire pour les écoles primaires vaudoises.

Ce manuel remplacera le Syllabaire illustré en usage dans le canton depuis bientôt trente ans. Il est fondé sur les mêmes principes que le précédent ; méthode phonétique; mot initial « normal » amené par l'examen d'une image ; analyse phonétique de ce mot et étude des lettres qui le représentent; lecture sans épellation de mots et de phrases formés des éléments déjà connus ; marche progressive et synthétique; caractères manuscrits précédant les lettres typographiques.

Les principales innovations sont les suivantes : gradation très lente des difficultés, chaque leçon ne présentant, sauf les deux premières, qu'un seul son nouveau et une seule lettre nouvelle ; beaucoup d'images coloriées ; écriture droite ; syllabes disposées en tableaux pour être fréquemment relues ; grande variété de mots et de phrases, dés les premières pages ; morceaux dialogués.

La partie du livre présente les sons du langage (sauf *ill*) figurés toujours par les mêmes lettres. La deuxième partie comprend les cas spéciaux de prononciation et d'orthographe (y = i, c = s, g = j, s = z ; x, ill, ti = ci, etc.). Enfin la troisième partie est un choix gradué de morceaux de lecture en prose et en vers.

Voici la série des mots normaux de la première partie, avec les sons et les lettres à étudier spécialement dans la leçon.

1. lili (image d'une fillette écrivant son nom)	*i l.*
2. mur	*m u r.*
3. le mur	*e* (mi-muet).
4. rue	*e* (nul).
5. rame	*a.*
6. pipe	*p.*
7. lac	*c.*
8. âne	*n.*
9. canapé	*é.*
10. tulipe	*t.*
11. col	*o.*
12. dé	*d.*
13. cave	*v.*
14. primevère, tête	*è ê.*
15. bobine	*b.*
16. lis	*s.*
17. émile est poli	*est.*
18. poule	*ou.*
19. je joue	*j.*
20. canif	*f.*
21. gare	*g*, (dur).
22. huit	*h.*
23. cheval	*ch.*
24. feu, neuf	*eu* (fermé et ouvert).
25.	*bl, fl, cl* etc.
26. maman	*an.*
27.	*br, cr, tr* etc.
28. un (chiffre 1)	*un.*
29. mouton	*on.*
30. bec	*ec, el, er.*
31. sapin	*in.*
32. zéro	*z.*
33. poire	*oi.*
34. vigne	*gn.*

Lausanne. — Imprimeries Réunies.